

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **17 novembre 2021**, à 19h00, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton  
Siège #2 - Andréanne Boulanger  
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin  
Siège #5 - Patrick Lefrançois  
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Poste Vacant

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Samuel Boudreault, maire

Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 12 novembre et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h00.

**2871-11-2021**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**3.1 - Avis de motion / Modifiant le jour de séance de conseil**

**3.2 - Projet de règlement 379-2021 / Modifiant le jour du conseil municipal**

**3.3 - Nomination de deux responsables pour le CCU**

**4 - VARIA**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Boulanger et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 novembre 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**2872-11-2021**

**3.1 - Avis de motion / Modifiant le jour de séance de conseil**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Patrick Lefrançois, qu'il sera adopté,

à une séance subséquente, le règlement numéro 379-2021 modifiant le jour du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2873-11-2021

**3.2 - Projet de règlement 379-2021 / Modifiant le jour du conseil municipal**

Ce projet de règlement abroge le règlement 023-89;

CONSIDÉRANT QUE la séance régulière du conseil municipal doit se tenir une fois par mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal en est venu à la décision de modifier les journées de conseil soit du lundi au mardi à chaque mois à partir de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donnée lors de la séance extraordinaire du 17 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'ADOPTER le projet de règlement suivant portant le numéro 379-2021 modifiant le jour de la séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2874-11-2021

**3.3 - Nomination de deux responsables pour le CCU**

Reporter à une séance ultérieure en raison du recomptage des bulletins de votes des élections.

**4 - VARIA**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance extraordinaire du **17 novembre 2021** est fermée à 19h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Samuel Boudreault, maire

---

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour cette séance du 17 novembre 2021.

---

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

